



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dakar le 21/09/2020

LA SOCIETE DE TELEDIFFUSION DU SENEGAL (TDS-SA) DETERMINEE A REMPORTE LE PARI D'UNE TRANSITION NUMERIQUE REUSSIE

TDS-SA se lance, dès son arrivée, dans l'extension du réseau TNT, pour finaliser le basculement suite à la demande expresse de son Excellence Monsieur Macky Sall, Président de la République du Sénégal. 6 mois suivant la reprise du processus et avec l'aide de l'opérateur de diffusion, le signal numérique est disponible dans les 14 régions du Sénégal contre 6 régions au départ.

Lundi 02 mars 2020 à Mbacké, lors d'une cérémonie officielle présidée par Monsieur Abdoulaye Diop ministre de la Culture et de la Communication, la société de Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA) a réitéré son engagement pour finaliser le processus de basculement vers la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Rappelons que, TDS-SA, nouvel acteur de la chaîne de valeur audiovisuelle avec à sa charge, et ce en exclusivité, les activités de diffusion agit au nom de l'Etat et, est responsable, sur le projet TNT, de la couverture intégrale du territoire par le signal numérique. L'opérateur de diffusion collabore avec EXCAF son partenaire technique à qui il a été confié la mission d'équiper tous les sénégalais en décodeurs numériques et a pu compter sur la précieuse aide de la RTS qui a fortement contribué à l'extension du réseau TNT sur toute l'étendue du territoire.

Suite à la reprise du processus de basculement, TDS-SA, dans le but de permettre à **TOUS** les sénégalais d'avoir accès à la TNT, a mobilisé ses équipes et ses partenaires afin de finaliser le basculement. **Ainsi de 6 régions couvertes par le signal numérique entre 2014 et 2019, nous passons à la couverture des 14 régions du pays entre mars et septembre 2020.**

A noter que le basculement vers la TNT constitue une évolution technologique de l'audiovisuel soit, un meilleur confort visuel et d'écoute. Cette transition permettra aux téléspectateurs sénégalais de vivre une nouvelle expérience de la télévision en bénéficiant :

- De la disponibilité d'un service très **haut débit** ;
- D'une qualité d'image **haute définition** ;
- **De l'accès gratuit à au moins 17 chaînes nationales** ;
- D'un dispositif **facile d'utilisation**.

Une fois le basculement achevé, c'est-à-dire **la coupure définitive du signal analogique** pour ne plus laisser place qu'au signal numérique, ainsi que la validation **des nouvelles dispositions juridiques et réglementaires** dans le secteur audiovisuel découlant, toutes les chaînes sénégalaises pourront être

disponibles dans les 14 régions du Sénégal, permettant ainsi à tous les sénégalais d'avoir la meilleure expérience de leurs programmes où qu'ils soient.

D'ici là, TDS-SA emploie tous ses efforts à tenir la promesse d'un basculement intégral vers la TNT et entend bien continuer sur cette lancée jusqu'à ce l'Etat du Sénégal puisse officiellement annoncer une transition numérique réussie du paysage audiovisuel sénégalais.

A propos de TDS-SA

La société de Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA) est créée par la loi 2017-28 du 14 juillet 2017.

Benjamin des entités sénégalaises dédiées au numérique, TDS-SA est créée par l'Etat du Sénégal pour être l'opérateur de diffusion national. En ce sens, la société se voit confier, dès son arrivée, la mutualisation des infrastructures de diffusion numériques, ensuite la gestion et l'exploitation technique et commerciale de ces infrastructures mutualisées.

Nouvel acteur de la chaîne de valeur audiovisuelle, TDS-SA est responsable, à titre exclusif, de la diffusion des chaînes sénégalaises privées et publiques, conformément aux dispositions du nouveau Code de la Presse (article X).

En ce qui concerne ses activités de diffusion, TDS-SA assure la collecte, le multiplexage et le transport, puis la diffusion des contenus audiovisuels par voie numérique, c'est à dire dans le cadre de la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Contact presse

Mme Mariame Sira Bomboté Diop
Directrice de la Communication
Société de Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA)

E-mail : mariame.bombote@tds.sn